



Charte Appel à projets I-CAD

"Le lien Homme Animal"

En 2023, le fichier national I-CAD soutient votre projet associatif en faveur des animaux de compagnie, plus particulièrement les chiens et les chats.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Identification des chiens et des chats, visant à sensibiliser le grand public sur l'identification et ses démarches.

I-CAD, sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, organise cette semaine nationale du 12 au 18 juin 2023.

Lancement



Dépôt des projets et
réception par les
équipes I-CAD

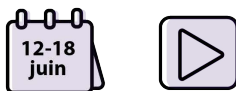
Délibération



Délibération
du jury

2023

Communication



Diffusion des vidéos de
présentation réalisées par
les associations gagnantes

Annonce des gagnants



Annonce des 3
associations gagnantes
lors de la SNI

Qui peut participer ?

Tout organisme à but non lucratif portant un projet concret, ponctuel ou récurrent répondant aux besoins du bien-être animal.

Délimitation géographique

Cet appel à projets s'applique à la France, à la Corse, et aux DOM-TOM.





Le Jury 2023

Pierre Buisson, Dr Vétérinaire

Dr Vétérinaire et Président de la société Ingenium animalis

Anne Daumas, Directrice du SNVEL

Syndicat National Des Vétérinaires d'Exercice Libéral

Alexandre Balzer, Dr Vétérinaire

Président de la Société Centrale Canine

Rémi Gellé, Dr Vétérinaire

Président d'Europetnet

Jean-Luc Vuilleminot

Cofondateur de Handi'chiens

Montant affecté à l'appel à projets I-CAD

Un montant global de 15 000€ est octroyé à l'appel à projets et sera divisé en 3 parts égales pour 3 projets :

- **Répondant à l'une des deux thématiques de l'édition 2023**
- **D'intérêt général en faveur des chiens et des chats**
- **Innovant et Pédagogique**
- **Sensibilisant à la protection et au bien-être de l'animal**

Les 3 porteurs de projets sélectionnés bénéficieront d'un soutien d'un montant de 5 000 euros chacun pour le projet présenté.



Conditions de dépôt et de recevabilité d'un projet

Pour être éligibles, les projets doivent respecter l'intégralité des critères suivants :

- Être d'intérêt général, les projets proposés ne peuvent pas être au profit d'un intérêt personnel et ou commercial,
- Être accessibles librement ou gratuitement à tous,
- Être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité. Les projets ne peuvent être une simple suggestion ou une idée,
- Être compatibles avec les projets de sa ville, de sa région avec un impact réel et durable envers les chiens et les chats et les citoyens,
- Respecter la faisabilité opérationnelle et financière,
- Respecter les valeurs laïques et républicaines,
- Respecter les lois en faveur du bien-être animal,
- Ne pas comporter d'éléments discriminatoires ou diffamatoires,
- Ne peut concerner, compléter ou modifier directement ou moins directement un projet réalisé dans un autre cadre et ou faisant partie d'un autre dispositif municipal de subvention,
- Les personnes morales devront désigner un porteur de projet référent (une personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France.)
- Justifier et motiver le caractère impactant, prometteur et innovant du projet,
- Être déposés au plus tard le 28 mai 2023 à 23h59, à l'adresse suivante : sni@i-cad.fr
- Accepter le règlement de l'Appel à Projets : <https://www.i-cad.fr/uploads/2023.ReglementAppelaProjetsSNI2023.pdf>

1 Critères d'éligibilité

- Document sous format PDF
- Document de 6 pages maximum comprenant :
 - *Présentation du projet présenté*
 - *Présentation de l'association porteuse du projet*
 - *Justificatif des statuts de l'association*

2 Admissibilité et éligibilité des projets retenus

Au regard des critères définis dans l'article (Conditions de dépôt et de recevabilité d'un projet), l'admissibilité des projets proposés est prononcée par I-CAD. Ils seront présentés au jury de délibération.

Tous porteur de projet sera informé de l'admissibilité ou non de son projet par courriel avant le 28 mai 2023.

3 Critères d'éligibilité des projets gagnants

- Création d'un pitch de présentation sous format vidéo relatif au projet si celui-ci est sélectionné parmi les 3 projets gagnants, au plus tard le 15 juin 2023.
- Vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux de l'association.
- Mentionner et identifier I-CAD.

Réalisation

I-CAD s'engage à remettre une subvention de 5 000 euros lors de la Semaine Nationale de l'Identification des chiens et les chats, à chacun des porteurs de projet sélectionnés sans toutefois se substituer à lui. En effet, celui-ci mènera son projet en toute liberté à partir du moment où il respecte les critères visés par l'article (Conditions de dépôt et de recevabilité d'un projet).

